

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- pour  
entreprendre les travaux de la 4e étape du plan décennal de réfection  
des bâtiments scolaires.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 8 avril à l'Hôtel-de-Ville

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Schneider Maryse, Mutrux Etienne, Pavid Philippe, Fivaz Jacques, Forestier Charles, Halimi Bexhet, Blum Pascal, Vial Jean-Louis et le soussigné, désigné 1<sup>er</sup> membre et rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM Treyvaud et Von Siebenthal, Municipaux ainsi que de MM. Baertschy et Nicolet d'URBAT. Nous remercions ces Messieurs pour les informations complémentaires transmises ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.

Monsieur le Municipal Treyvaud nous a d'abord rappelé que le plan décennal de réfection des bâtiments scolaires datait de 2001 et que depuis lors il y a eu des évolutions quant aux priorités à donner pour la poursuite de ces travaux d'entretien (la pose d'ascenseurs fait partie de ces priorités par exemple). Monsieur le Municipal Von Siebenthal a ensuite précisé que nous étions maintenant dans des phases de rénovations plus « douces » que les précédentes avec beaucoup moins de craintes quant à l'état général des bâtiments. Il a tenu également à nous transmettre le commentaire extrêmement positif reçu par le Département Cantonal de la Formation et de la Jeunesse au niveau des travaux entrepris par la commune. Monsieur Nicolet a précisé que la Municipalité avait décidé de ramener l'investissement total de cette étape à 1 mio de francs étant donné que beaucoup avait été investi pour la rénovation et l'agrandissement du Collège Léon-Michaud.

Plusieurs commissaires ont par la suite posé des questions sur divers sujets, en voici le résumé :

**Ascenseurs** : il a été recherché la situation la plus judicieuse par rapport à la configuration des bâtiments. L'utilisation des ascenseurs est strictement réservée aux enseignants, aux concierges ainsi qu'aux personnes handicapées. Les élèves ayant subi un accident et connaissant des difficultés temporaires de mobilité peuvent également l'utiliser. Du moment que 2 ascenseurs allaient être commandés un commissaire a demandé s'il ne serait pas judicieux de prévoir tout de suite un 3<sup>e</sup> pour le Collège des 4-Marronniers ? il a été répondu qu'il n'était pas prévu d'ascenseur pour ce collège.

**Paratonnerres** : le report prévu pour l'installation des paratonnerres est-il accepté par l'ECA ? Il a été répondu que l'installation de paratonnerres sur un ancien bâtiment n'est pas une obligation mais un encouragement et qu'il est donc possible de la retarder de 2 ans.

**Etapas** : il a été rappelé que l'étape 3 a fini aux vacances de Pâques cette année et que l'étape 5 est prévue en 2010.

**Vitrage** : étant donné les améliorations obtenues ces dernières années il est prévu d'installer des vitrages avec un coefficient isolant de 1.1 au lieu de 1.6 prévu initialement, d'où le surcoût.

**Percements et travaux bruyants** : ils seront effectués au début des vacances

En conclusion les membres de la commissions se plaisent à relever que jusqu'à aujourd'hui ce programme d'entretien a été très bien suivi et que les échéances ont été respectées. Cette 4<sup>e</sup> étape s'inscrit donc complètement dans une suite logique et planifiée. A l'unanimité ils vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1, 2 et 3 du présent préavis tel que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 11 avril 2008

Pierre-André Michoud, 1<sup>er</sup> membre